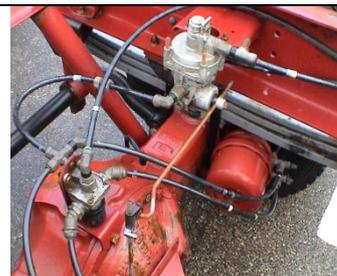


1.2.7. CANALISATION DE FREIN

Canalisation de frein : Tuyau rigide ou semi-rigide servant à transmettre la pression à un élément du circuit de freinage.

La détection de fuite se fera dans les configurations commande actionnée et commande non actionnée.



1.2.7.1. ETAT

1.2.7.1.1. Détérioration notable | S |

- Canalisation déformée écrasée, pliée, pincée, fortement corrodée.
- Canalisation inadaptée.
- Présence de robinet(s).

1.2.7.1.2. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'une canalisation de frein ne rentrant pas dans le cadre du point 1.2.7.1.1.

1.2.7.2. FONCTIONNEMENT

1.2.7.2.1. Frottement | O |

Observation à mentionner dans le cas où une canalisation de frein est en contact avec un élément du véhicule qui dans le temps, par frottement, pourrait provoquer sa détérioration.

1.2.7.3. FIXATION

1.2.7.3.1. Défaut de positionnement | O |

Observation à mentionner en cas de défaut de positionnement d'une canalisation de frein (canalisation passant par un endroit inadapté, canalisation trop courte ou trop longue,...).

1.2.7.3.2. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'une canalisation de frein sur le châssis, carrosserie ou ponts d'un véhicule (absence de point d'attache tel que serflex ou rislan).

1.2.7.4. DIVERS

1.2.7.4.1. Absence | R |

Absence de liaison entre deux organes de freinage normalement reliés ou canalisation(s) débranchée(s) sur organe de freinage.



1.2.7.4.2. **Contrôle impossible | R |**

Pour des raisons autres que celles liées à la conception d'origine du véhicule.